

POLTIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTERET

2020 Patrimoine Finance privilégie les intérêts de sa clientèle avec l'objectif de prévenir toute situation qui donnent ou sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs clients, à l'occasion de la fourniture d'un service d'investissement.

- La primauté des intérêts de la clientèle doit être pleinement respectée lors de la fourniture de tout service portant sur des instruments financiers.
- 2020 Patrimoine Finance est une société de gestion indépendante qui ne saurait recevoir de recommandation ou se trouver en situation de conflits d'intérêts avec une autre société.
- Elle ne procède pas à des opérations entre les différents portefeuilles qu'elle gère et la clientèle est traitée avec équité sans qu'il soit accordé d'avantages particuliers à un client au détriment d'un autre.
- Les collaborateurs de 2020 Patrimoine Finance sont soumis à des règles déontologiques strictes leur interdisant formellement de prendre en compte leurs liens personnels ou de percevoir des avantages avec des acteurs du marché pouvant nuire à l'indépendance de leur jugement.
- L'ensemble des collaborateurs de la SGP sont soumis à des règles strictes communes, en considérant que chacun d'entre eux peut être exposé à se trouver en situation de conflits d'intérêts ou à détenir des informations confidentielles ou privilégiées.

2020 patrimoine finance a mis en place un dispositif visant à identifier, prévenir et gérer les éventuels conflits d'intérêts. Le contrôle interne chargé de veiller à la bonne application des mesures prises à cet effet ainsi que les dispositions réglementaires qui s'y rapportent dont celles concernant l'information de la clientèle.